

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 04 mai 2022

Géothermie : la préfète a réuni le comité de suivi du site géothermique de Reichstett-Vendenheim le 4 mai 2022

Conformément à son engagement à la plus grande transparence sur l'ensemble des projets de géothermie, la préfète a réuni le comité de suivi du site géothermique de Reichstett-Vendenheim le 4 mai 2022. Cette instance réunit les maires et les représentants des collectivités territoriales concernés, les associations de riverains, les représentants des autorités allemandes, les services de l'État et Fonroche géothermie. Il s'agit de la sixième réunion de cette instance depuis décembre 2020.

La préfète a rappelé les mesures prises pour protéger les personnes et ainsi garantir la sécurité publique. À ce titre, elle a informé les membres du comité que la décision du tribunal administratif de Strasbourg du 24 mars 2022 n'a pas d'impact sur l'arrêt du site géothermique de Vendenheim : l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 autorisant l'ouverture des travaux miniers des puits du site de Vendenheim prévoit qu'en cas d'arrêt des installations à la suite d'un évènement sismique, l'exploitant ne peut reprendre les activités qu'après autorisation de l'autorité administrative. Cet arrêté est toujours en vigueur et reste donc applicable au site de Vendenheim.

Le comité d'experts mis en place en février 2021 à la demande de la préfète sous l'égide du ministère de la transition écologique a présenté son rapport qui sera rendu disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Geothermie

Fonroche géothermie a présenté la gestion des demandes d'indemnisation qui lui sont adressées.

La préfète a réaffirmé sa priorité : la sécurité des populations.

Elle maintient son attention à la poursuite des mesures de surveillance du site de Vendenheim.

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin Tél : 03 88 21 67 68 www.bas-rhin.gouv.fr 5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

